

Victoire aux points

FOOTBALL, EXCELLENCE/HOUILLES AC. Avec l'intégration forcée du club ovoillois, le championnat de l'élite départementale débutera ce dimanche avec treize équipes au lieu de douze. Explications.

QUAND les failles des uns font le bonheur des autres...

Tel pourrait être en résumé l'histoire du conflit juridique opposant la Fédération française de football et les dirigeants du Houilles Athletic Club, qui s'est achevée avec la victoire du club ovoillois et par son accession de Première Division en Excellence. Une décision qui contraind le District des Yvelines à organiser cette saison, à titre exceptionnel, un Championnat Excellence à treize équipes ainsi qu'un groupe (B) de Première Division comptant onze équipes.

« Nous subissons les conséquences d'une situation dont nous ne sommes nullement responsables. On peut regretter qu'un dysfonctionnement des services fédéraux ait pour conséquence la non-application d'une sanction de retrait de points confirmée par l'instance disciplinaire suprême de la fédération », réagit Claude Contant, président du District des Yvelines. Rappel des faits.

A la suite des graves incidents ayant suivi le match Houilles SO - Houilles AC du 10 octobre 2004, une longue procédure avait abouti à une décision de la commission supérieure d'appel de la fédération. Celle-ci avait, le 13 avril 2005, rétabli le retrait de 10 points au classement qui avait été infligé par le District aux deux clubs en cause, ce qui a privé le HAC de l'accession en Excellence. Le club avait alors saisi le Comité

national olympique et sportif français (Nosf) d'une demande de conciliation.

Convoquée le 8 juillet en même temps que le HAC, la FFF ne s'est pas présentée à l'audition. Ce qui n'a pas empêché le comité olympique d'émettre l'avis de rendre à Houilles ses 10 points, lui permettant ainsi d'accéder au niveau supérieur.

Et, alors qu'elle disposait d'un mois pour faire connaître ses conclusions par voie recommandée, l'instance fédérale a négligé cette obligation. D'où la contre-attaque du club présidé par Xavier Biot.

Par lettre du 29 août 2005, celui-ci a donc saisi le District pour demander confirmation de son intégration en Excellence pour la

saison 2005-2006, sa requête se fondant sur la proposition de conciliation émise le 12 juillet 2005 par le conciliateur du Nosf (NDLR : Bernard Valette, par ailleurs vice-président du tribunal de grande instance de Paris).

Le 14 septembre dernier, la FFF a indiqué au District que « conformément au dispositif législatif encadrant la procédure de conciliation devant le Nosf, la proposition de conciliation visant le maintien de l'équipe première de ce club dans la compétition supérieure de District est devenue définitive et s'impose donc à la FFF et à ses organes déconcentrés ».

« Cette décision marque la fin de l'affaire, on va pouvoir se concentrer sur le sport, assure Xavier Biot, le président ovoillois, qui ne craint pas de réactions hostiles de la part des autres clubs yvelinois. Je crois qu'ils en veulent surtout à la fédération française. »



Les joueurs du Houilles AC laissent libre cours à leur joie, ils évolueront bien en Excellence cette saison. (L.P./HÉRVÉ RACHYNSKI)